



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUIN 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 12 JUIN 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce 12 juin 2023 à 19 h.

Sont présents :
Monsieur Raynald Houde, conseiller
Monsieur Sylvain Ferland, conseiller
Monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
Madame Nathalie Laprade, conseillère
Madame Josée Lampron, conseillère
Monsieur Martin Chabot, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Dolbec, maire

Sont aussi présents :
Monsieur Marcel Grenier, directeur général
Madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques

ORDRE DU JOUR

- 1. RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**
 - 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mai 2023
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Lecture et dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2022 et du rapport du vérificateur externe
 - 4.2 Lecture du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro 1624-2023 modifiant le Règlement numéro 1599-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 1 351 000 \$ afin de faire l'acquisition d'un véhicule et de ses équipements pour le Service de protection contre les incendies afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 68 250 \$
 - 4.3 Autorisation de signature d'une promesse bilatérale de cession d'un terrain pour construire une école secondaire
 - 4.4 Autorisation de signature de l'acte notarié pour le rachat du lot 6 545 208 (parc industriel) de 9334-0792 Québec inc.
 - 4.5 Versement d'une subvention : Conservation de la nature Canada (CNC)
 - 4.6 Entérinement de l'embauche d'une employée occasionnelle pour le Service du greffe
 - 4.7 Octroi d'une prime : Rodéo 2023
 - 4.8 Dépôt de la liste des chèques et dépôts
 - 4.9 Dépôt de la liste des engagements financiers
- 5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 5.1 Adoption du règlement numéro 1625-2023 abrogeant le Règlement numéro 1576-2022 relatif au paiement d'une contribution afin de constituer un fonds réservé à la réalisation de l'accroissement des services municipaux
 - 5.2 Adoption du second projet de règlement numéro SPR-326-2023 aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à permettre les poules urbaines sur le territoire sous certaines conditions
 - 5.3 Autorisation de signature d'une entente promoteur avec le Groupe Castella 2 inc.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUIN 2023

6. HYGIÈNE DU MILIEU

- 6.1 Autoriser le paiement numéro 10 : Agrandissement de l'usine Duchesnay
6.2 Paiement d'une facture : Mesure de débits et essais de fumée sur le réseau d'égout

7. PARCS ET BÂTIMENTS

- 7.1 Annulation du projet et résiliation des mandats de services professionnels : Agrandissement de la mairie
7.2 Octroi d'un contrat par appel d'offres public (121 200 \$ et plus) : Construction d'un bâtiment pour le Service des travaux publics - Division parcs et bâtiments
7.3 Mandats de services professionnels de gré à gré (25 000 \$ à 121 200 \$) pour la préparation des plans et devis de l'agrandissement de la caserne

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 8.1 Aucun

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Aucun

10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 10.1 Autorisation de paiement : Entente intermunicipale avec la Ville de Pont-Rouge pour la natation, le patinage et le hockey
10.2 Autorisation de paiement : Cotisation annuelle à la Véloposte Jacques-Cartier/Portneuf
10.3 Demande d'avance de fonds pour les petites caisses lors de la fête nationale du Québec

11. TRANSPORT

- 11.1 Mandats de services professionnels de gré à gré (25 000 \$ à 121 200 \$) pour des études géotechniques, pédologiques et caractérisation environnementale des sols
11.2 Octroi d'un mandat de gré à gré (25 000 \$ à 121 200 \$) : Préparation des plans et devis de divers travaux de voirie

12. AUTRES SUJETS

- 12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance du 12 juin 2023 est ouverte.

269-2023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUIN 2023

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

270-2023 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2023**

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 23 mai 2023 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

LECTURE ET DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2022 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Monsieur Pierre Dolbec, maire, donne lecture et dépose, à l'intention des citoyens, son rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

Ce rapport sera diffusé à toutes les adresses sur le territoire de la municipalité comme le prévoit l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER : RÈGLEMENT NUMÉRO 1624-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1599-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 351 000 \$ AFIN DE FAIRE L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE ET DE SES ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 68 250 \$

Madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, dépose et donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le Règlement numéro 1624-2023 modifiant le Règlement numéro 1599-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 1 351 000 \$ afin de faire l'acquisition d'un véhicule et de ses équipements pour le Service de protection contre les incendies afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 68 250 \$ fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Le certificat confirme que :

- Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1624-2023 est de 6 119;
- Le nombre de demandes requises pour la tenue d'un scrutin référendaire est de 623;
- Le nombre de signatures apposées est de 0.

Le règlement numéro 1624-2023 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

271-2023 **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE PROMESSE BILATÉRALE DE CESSION D'UN TERRAIN POUR CONSTRUIRE UNE ÉCOLE SECONDAIRE**

ATTENDU que le Centre de services scolaire de la Capitale (ci-après, le CSSC) projette de construire une école secondaire dans le secteur est de la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que la Ville s'est montrée favorable à la cession d'un terrain à l'angle des rues Désiré-Juneau et Guy-Linteau, lequel est composé des lots 6 445 009, 6 387 018, 6 387 019 et 5 118 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, en faveur du CSSC. Le tout d'une superficie approximative de 48 645 m²;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUIN 2023

ATTENDU que le CSSC présente à la Ville sa meilleure offre définitive, laquelle, si acceptée par la Ville, deviendra une promesse bilatérale de cession selon les conditions énoncées dans ladite promesse;

ATTENDU que le projet de promesse bilatérale de cession d'un terrain, afin de construire une école secondaire, a été préparé par le Centre de services scolaire de la Capitale, et que ce dernier a été soumis aux élus pour étude et approbation;

ATTENDU le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 18 mai 2023;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur Pierre Dolbec, maire, et monsieur Marcel Grenier, directeur général, à signer la promesse bilatérale de cession d'un terrain afin de construire une école secondaire.

ADOPTÉE

272-2023

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIÉ POUR LE RACHAT DU LOT 6 545 208 (PARC INDUSTRIEL) DE 9334-0792 QUÉBEC INC.

ATTENDU la résolution numéro 229-2023 autorisant le rachat du lot 6 545 208, propriété de 9334-0792 Québec inc., pour un montant de 28 827,34 \$;

ATTENDU que l'étude Boilard, Renaud notaires inc. a préparé l'acte de vente pour le rachat du lot 6 545 208 (parc industriel) de l'entreprise 9334-0792 Québec inc.;

ATTENDU le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 25 mai 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, à signer l'acte de vente pour le rachat du lot 6 545 208 (parc industriel) de l'entreprise 9334-0792 Québec inc.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense pour l'acte notarié, soit d'environ 1 200 \$, de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

273-2023

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION : CONSERVATION DE LA NATURE CANADA (CNC)

ATTENDU que l'organisme Conservation de la Nature (CNC) s'est porté acquéreur du lot 6 561 192, d'une superficie de 186 ha, situé sur le territoire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que ce lot possède la plus grande tourbière de la région de Québec au nord du Saint-Laurent;

ATTENDU que ce milieu naturel est important tant pour sa biodiversité que pour ses services écologiques;

ATTENDU que cet organisme présente à la Ville une demande de subvention de 25 000 \$;

ATTENDU que cette subvention permettrait de contribuer aux frais engendrés par la protection de cette tourbière à long terme;

ATTENDU le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 7 juin 2023;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUIN 2023

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU d'accorder, selon les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*, une subvention à l'organisme Conservation de la nature Canada (La Société canadienne pour la Conservation de la Nature) de 25 000 \$.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Contribution financière milieux humides (02-470-00-972)* après une appropriation de l'excédent de fonctionnement du même montant.

ADOPTÉE

274-2023

ENTÉRINEMENT DE L'EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE OCCASIONNELLE POUR LE SERVICE DU GREFFE

ATTENDU qu'à l'été 2019 et 2020, le projet de numérisation de toutes les archives de la Ville a débuté avec l'embauche d'une étudiante;

ATTENDU que la numérisation par une étudiante augmente considérablement l'avancement de la numérisation des documents de la Ville;

ATTENDU qu'il y a lieu de poursuivre le projet de numérisation des archives et que, pour ce faire, il y a lieu d'embaucher une étudiante cet été afin de faciliter l'avancement de l'archivage des documents de la Ville;

ATTENDU le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 2 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'entériner l'embauche de madame Alycia Gravel au poste d'étudiante à la numérisation des archives à compter du 21 juin 2023, et ce, pour une durée approximative de 10 semaines, tel que permis par l'alinéa 2 de l'article 9 du règlement numéro 1467-2019 concernant la délégation de pouvoirs.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'imputer la dépense au poste budgétaire *Salaires temps partiels (02-140-06-141)*.

ADOPTÉE

275-2023

OCTROI D'UNE PRIME : RODÉO 2023

ATTENDU que madame Émilie Juneau, assistante-trésorière, est impliquée dans l'organisation du rodéo à titre de responsable des finances;

ATTENDU que l'organisation de cet événement exige de nombreuses heures de travail à l'extérieur de la semaine normale de travail;

ATTENDU la résolution 261-2022 qui octroyait une prime pour le travail effectué;

ATTENDU le rapport de monsieur Marcel Grenier, directeur général, en date du 7 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU de reconduire la résolution 261-2022 aux mêmes conditions pour l'année 2023.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Primes rodéo (02-701-64-143)*.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS

Monsieur Marcel Grenier, directeur général, dépose la liste des chèques et dépôts préparée par madame Julie Cloutier, trésorière, pour la période se terminant le 31 mai 2023, laquelle totalise la somme de 1 251 355,03 \$.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUIN 2023

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur Marcel Grenier, directeur général, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame Julie Cloutier, trésorière, pour la période se terminant le 6 juin 2023, laquelle comprend 236 commandes au montant de 299 350,09 \$.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

276-2023

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1625-2023 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1576-2022 RELATIF AU PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION AFIN DE CONSTITUER UN FONDS RÉSERVÉ À LA RÉALISATION DE L'ACCROISSEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 8 mai 2023;

ATTENDU qu'un projet de règlement numéro APR-325-2023 a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 mai 2023;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 30 mai 2023 à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert et que, lors de cette assemblée, les procédures prévues à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

ATTENDU que ce règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

ATTENDU que madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, a précisé qu'aucune modification n'a été effectuée entre l'APR et le règlement;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 1625-2023 abrogeant le Règlement numéro 1576-2022 relatif au paiement d'une contribution afin de constituer un fonds réservé à la réalisation de l'accroissement des services municipaux.

ADOPTÉE

277-2023

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SPR-326-2023 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À PERMETTRE LES POULES URBAINES SUR LE TERRITOIRE SOUS CERTAINES CONDITIONS

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 8 mai 2023;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement numéro APR-323-2023 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 8 mai 2023;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 23 mai 2023 à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée les procédures prévues à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

ATTENDU que des modifications ont été apportées entre le premier et le second projet de règlement et que celles-ci ont été expliquées par monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, à la présentation du projet lors de la tenue de l'assemblée publique de consultation;

ATTENDU que ces modifications sont mineures et concernent les définitions de « Poulailleur urbain » et de « Poules urbaines » ainsi que remplacer le premier alinéa du futur article 15.8 afin de préciser les zones où elles pourront être gardées;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUIN 2023

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement numéro SPR-326-2023 aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à permettre les poules urbaines sur le territoire sous certaines conditions.

ADOPTÉE

278-2023

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE PROMOTEUR AVEC LE GROUPE CASTELLA 2 INC.

ATTENDU le *Règlement numéro 912-2003 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux*;

ATTENDU que le promoteur, Groupe Castella 2 inc., a déclaré à la Ville qu'il entendait procéder à un développement immobilier de quatre terrains sur une partie du lot 6 471 977;

ATTENDU que la Ville a requis du promoteur qu'il exécute des travaux municipaux;

ATTENDU que le promoteur se déclare être propriétaire du lot faisant l'objet de la présente entente;

ATTENDU que le promoteur accepte de céder gratuitement à la Ville, à l'acceptation finale des travaux par celle-ci, les rues et infrastructures municipales qu'il aura réalisées dans l'emprise desdites rues faisant l'objet de la présente entente;

ATTENDU que le projet d'entente préparé par le Service du greffe a été soumis aux élus pour étude et approbation;

ATTENDU le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 21 décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur Pierre Dolbec, maire, et madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, ou en son absence madame Mélanie Côté, assistante-greffière, à signer l'entente relative à des travaux municipaux pour la phase 2B avec le Groupe Castella 2 inc.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

279-2023

AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO 10 : AGRANDISSEMENT DE L'USINE DUCHESNAY

ATTENDU l'agrandissement de l'usine Duchesnay;

ATTENDU la recommandation de paiement de madame Elena Penkarski-Rondon, ingénieure, de la firme GBI, en date du 24 mai 2023;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, en date du 25 mai 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 10 à Allen Entrepreneur général inc. d'une somme de 349 955,71 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 30 avril 2023, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur, en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 9.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUIN 2023

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1542-2021 et au poste budgétaire *Retenue contractuelle* (55-136-00-001).

ADOPTÉE

280-2023

PAIEMENT D'UNE FACTURE : MESURE DE DÉBITS ET ESSAIS DE FUMÉE SUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT

ATTENDU qu'un mandat pour des services professionnels en lien avec la réalisation de mesure de débits et des essais de fumée sur le réseau d'égout a été octroyé à la firme Génio experts-conseils, par la résolution numéro 368-2022;

ATTENDU que le coût du mandat pour des travaux prévus en trois parties a été établi à 12 000 \$, plus taxes, et que ceux-ci ont été réalisés;

ATTENDU que la facture pour ces travaux a été reçue le 24 mai 2023;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 6 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de la facture numéro 23-0508, produite par la firme Génio experts-conseils, au montant de 12 000 \$, plus taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'approprier la somme nécessaire de la façon suivante :

- 1) 10 000 \$, plus taxes, de l'excédent de fonctionnement non affecté;
- 2) 2 000 \$, plus taxes, du poste budgétaire *Inspection/mesures par débitmètre* (02-415-01-521).

ADOPTÉE

PARCS ET BÂTIMENTS

281-2023

ANNULATION DU PROJET ET RÉSILIATION DES MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS : AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE

ATTENDU que des mandats de services professionnels ont été octroyés aux firmes Régis Côté et Associés, Pageau Morel et Associés et STB experts-conseils inc. pour la préparation des plans et devis des travaux d'agrandissement et de réaménagement intérieur de la mairie (Résolution numéro 136-2023);

ATTENDU que lors de l'analyse préliminaire du projet en mécanique et électricité, des contraintes importantes ont été soulevées et que ces dernières ont un impact important sur le coût des travaux projetés pour l'agrandissement du bâtiment;

ATTENDU que, pour cette raison, le projet doit être annulé et, par conséquent, les mandats octroyés aux trois firmes doivent être résiliés;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 5 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde, conseiller
ET RÉSOLU d'annuler le projet d'agrandissement et de réaménagement intérieur de la mairie.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de résilier les mandats octroyés à Régis Côté et Associés, Pageau Morel et Associés et à STB experts-conseils inc. pour la préparation des plans et devis.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUIN 2023

282-2023

**OCTROI D'UN CONTRAT PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC (121 200 \$ ET PLUS) :
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
- DIVISION PARCS ET BÂTIMENTS**

ATTENDU que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a décrété la construction d'un bâtiment pour le Service des travaux publics dédié aux opérations de la Division parcs et bâtiments par le règlement numéro 1610-2023;

ATTENDU que le règlement numéro 1610-2023 est entré en vigueur;

ATTENDU que ce projet est subventionné par le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

ATTENDU que la promesse de subvention de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a été obtenue;

ATTENDU l'appel d'offres public numéro 2022-1567 publié le 14 février 2023 relativement à la construction d'un bâtiment pour le Service des travaux publics pour la Division parcs et bâtiments;

ATTENDU que neuf soumissions ont été reçues;

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Construction M inc. respecte les exigences de cette dernière concernant le processus de francisation, et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU la recommandation de madame Marie-Ève Renault, architecte de la firme MEROX, en date du 19 avril 2023;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 5 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde, conseiller

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat pour la construction d'un bâtiment pour le Service des travaux publics, dédié aux opérations de la Division parcs et bâtiments, à la compagnie Construction M inc.

Le contrat est composé de la présente résolution, des plans et devis pour soumission, des addendas numéro 1 à 7 et de la soumission déposée par l'entrepreneur le 6 avril 2023.

Le coût du contrat est établi à 4 040 008,70 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1610-2023.

ADOPTÉE

283-2023

**MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À
121 200 \$) POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DE
L'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE**

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle comme prévu dans la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU que ce règlement stipule que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public (121 200 \$) peut être octroyé de gré à gré;

ATTENDU qu'il est nécessaire de mandater des firmes pour la préparation des plans et devis du projet d'agrandissement de la caserne;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUIN 2023

ATTENDU que ces travaux ont été décrétés par le règlement numéro 1618-2023, et que ce dernier est entré en vigueur;

ATTENDU que la proposition de service en structure et génie civil de la firme STB est jointe;

ATTENDU que la proposition de service en mécanique et électricité de la firme CBTEC est jointe;

ATTENDU que la proposition de service en architecture de la firme Merox architecture inc. est jointe;

ATTENDU que ce projet a été jugé prioritaire par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et qu'il a été sélectionné pour l'octroi d'une aide financière;

ATTENDU que le taux d'aide financière estimé est de 65 %;

ATTENDU que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ces mandats respectait les règles de gestion contractuelle;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que les firmes STB Experts-Conseils inc., CBTEC inc., et Merox architecture inc. respectent les exigences de cette dernière concernant le processus de francisation des entreprises et qu'elles ne figurent pas sur la liste des entreprises non conformes de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 5 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller

ET RÉSOLU de mandater la firme STB Experts-Conseils inc. pour la préparation des plans et devis en structure et génie civil selon les détails du mandat apparaissant à la proposition de service transmise par monsieur Sylvain St-Hilaire, ingénieur, en date du 1^{er} juin 2023, pour une somme de 38 500 \$, plus taxes. La firme est mandatée pour la partie « Conception » de la proposition.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater la firme CBTEC inc. pour la préparation des plans et devis en mécanique et électricité selon les détails du mandat apparaissant à la proposition de service transmise par monsieur Simon Lacasse, ingénieur, en date du 25 mai 2023 pour une somme de 75 497 \$, plus taxes. La firme est mandatée pour la partie « Conception » de la proposition.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU de mandater la firme Merox architecture inc. pour la préparation des plans et devis en architecture selon les détails du mandat apparaissant à la proposition de service transmise par madame Marie-Ève Renault, architecte, en date du 30 mai 2023 pour une somme de 53 500 \$, plus taxes. La firme est mandatée pour la partie « Conception » de la proposition.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement d'emprunt numéro 1618-2023.

ADOPTÉE

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

284-2023

AUTORISATION DE PAIEMENT : ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE PONT-ROUGE POUR LA NATATION, LE PATINAGE ET LE HOCKEY

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a conclu une entente intermunicipale avec la Ville de Pont-Rouge concernant la natation, le patinage et le hockey;

ATTENDU que, selon cette entente, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier doit défrayer l'écart entre le coût d'inscription d'un résident et celui d'un non-résident pour ces activités;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUIN 2023

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 24 mai 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde, conseiller

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement à la Ville de Pont-Rouge d'une somme de 25 967,65 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente intermunicipale pour la natation, le hockey et le patin pour la session d'inscription du hockey mineur et du patin (2^e versement) et les sessions 2 et 3 des cours de natation.

II EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires *Remboursement hockey-patinage* (02-701-30-447) et *Entente intermunicipale-piscine* (02-701-40-447).

ADOPTÉE

285-2023

AUTORISATION DE PAIEMENT : COTISATION ANNUELLE À LA VÉLOPISTE JACQUES-CARTIER/PORTNEUF

ATTENDU que la Vélopiсте Jacques-Cartier/Portneuf traverse le territoire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que la Ville doit payer une cotisation annuelle à cet effet;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 30 mai 2023;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2023 à La Société de la Piste Jacques-Cartier/Portneuf inc. d'une somme de 13 398 \$, sans taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Contribution piste cyclable Jacques-Cartier/Portneuf* (02-701-90-950).

ADOPTÉE

286-2023

DEMANDE D'AVANCE DE FONDS POUR LES PETITES CAISSES LORS DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

ATTENDU que la Ville organise un événement le 23 juin 2023 pour souligner la fête nationale;

ATTENDU que des petites caisses doivent être préparées pour les bars qui seront sur le site de l'événement;

ATTENDU le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur adjoint du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 1^{er} juin 2023;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement d'une avance de fonds de 4 000 \$, à l'ordre de monsieur Éric Gingras, afin de préparer les petites caisses servant à la gestion des bars lors de la fête nationale du Québec.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Autres comptes à recevoir* (54-139-00-005).

IL EST AUSSI RÉSOLU que ce montant soit remboursé après l'événement.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUIN 2023

TRANSPORT

287-2023

MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 121 200 \$) POUR DES ÉTUDES GÉOTECHNIQUES, PÉDOLOGIQUES ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle comme prévu dans la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU que ce règlement stipule que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public (121 200 \$) peut être octroyé de gré à gré;

ATTENDU qu'il est nécessaire de mandater une firme pour la réalisation d'études préparatoires de quatre projets;

ATTENDU que lesdites études sont :

- 1) Étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols : Stationnement du parc du Grand Héron;
- 2) Étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols : Route de Fossambault Nord;
- 3) Étude pédologique et caractérisation environnementale des sols : Remplacement de ponceaux sur la route des Érables et la rue Laurier;
- 4) Étude pédologique et caractérisation environnementale des sols : Route Montcalm.

ATTENDU que les propositions de service de la firme Laboratoires d'Expertises de Québec ltée sont jointes;

ATTENDU que le comité de gestion contractuelle a confirmé que ces mandats respectaient les règles de gestion contractuelle;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que Laboratoires d'Expertises de Québec ltée respecte les exigences de cette dernière concernant le processus de francisation et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 24 mai 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller

ET RÉSOLU de mandater la firme Laboratoires d'Expertises de Québec ltée pour effectuer les études préparatoires de quatre projets. Lesdites études sont :

- 1) Étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols : Stationnement du parc du Grand Héron;
- 2) Étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols : Route de Fossambault Nord;
- 3) Étude pédologique et caractérisation environnementale des sols : Remplacement de ponceaux sur la route des Érables et la rue Laurier;
- 4) Étude pédologique et caractérisation environnementale des sols : Route Montcalm.

Les détails des mandats apparaissent aux propositions de service de la firme Laboratoires d'Expertises de Québec ltée datées du 28 avril 2023. Le prix total est établi à 69 900 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement d'emprunt numéro 1612-2023.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUIN 2023

288-2023 OCTROI D'UN MANDAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 121 200 \$) : PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DE DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle comme prévu dans la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU que ce règlement stipule que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public (121 200 \$) peut être octroyé de gré à gré;

ATTENDU qu'il est nécessaire de mandater une firme de génie-conseil pour la préparation des plans et devis de divers travaux de voirie qui sont planifiés sur la route Montcalm, la route des Érables et la rue Laurier;

ATTENDU que la préparation de ces documents a été décrétée par le règlement numéro 1612-2023;

ATTENDU que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que la firme Génio experts-conseils respecte les exigences de cette dernière concernant le processus de francisation et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 5 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller

ET RÉSOLU de mandater la firme Génio experts-conseils pour la préparation des plans et devis de divers travaux de voirie qui sont planifiés sur la route Montcalm, la route des Érables et la rue Laurier selon les détails du mandat apparaissant à la proposition de service transmise par monsieur Olivier Bibeault-Pinard, ingénieur, en date du 25 mai 2023, au coût de 40 000 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement d'emprunt numéro 1612-2023.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions directement aux membres du conseil.

289-2023 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU de clore la séance du 12 juin 2023.

L'assemblée est levée à 19 h 38.

ADOPTÉE

MAIRE

GREFFIÈRE ET DIRECTRICE
DES AFFAIRES JURIDIQUES



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUIN 2023**
